



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Objet : CONVOCATION à l'Assemblée Générale

Madame, Monsieur,

La prochaine **assemblée générale** de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

Samedi 26 mars 2022 à 9 h 30

dans la salle du Club-house du lotissement

si le quorum n'est pas atteint elle sera reportée (article 10 des statuts), même lieu le : **07 mai**

Ordre du jour :

- **Rapport moral 2021**
- **Présentation du bilan du budget 2021**
 - *Vote délibération 1 : bilan financier 2021*
- **Renouvellement du Syndicat**
 - *Vote délibération 2 : élection de 2 syndics.*
- **Présentation du budget 2022**
 - *Vote délibération 3 : budget prévisionnel.*

Délibérations soumises au vote :

1. « Approuvez-vous le bilan du budget 2021 ? »
2. Election de 2 syndics.
3. « Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2022 ? »

Nous vous demandons d'être présent ou de confier la procuration jointe à un mandataire membre de l'association.

Nous vous rappelons que si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut valablement délibérer ; dans ce cas, nous serions obligés de la reporter au 07 mai.

Pièces jointes :

- Procuration
- Bilan du budget 2021 et Projet de budget prévisionnel 2022
- Déclaration de candidature au Syndicat.

Le Président, Michel REDON